



## **Assurer une croissance inclusive en misant sur l'entrepreneuriat collectif**

Mémoire présenté par le Chantier de l'économie sociale  
dans le cadre des consultations prébudgétaires 2018

Comité permanent des finances de la Chambre des communes  
Gouvernement du Canada

**31 juillet 2018**

## Introduction

L'année 2018-2019 s'annonce comme une année charnière pour que le gouvernement fédéral avance de manière concrète dans le soutien à une croissance inclusive. Pour ce faire, il doit donner suite aux engagements mis l'avant pendant et après les élections, notamment quant à la reconnaissance et au soutien à l'innovation sociale et à la finance sociale au Canada. On annonçait alors également vouloir travailler de concert avec les acteurs qui œuvrent déjà à soutenir cette croissance inclusive. Au Québec, il s'agit, entre autres, des quelque 7 000 entreprises collectives employant plus de 210 000 personnes et dont le chiffre d'affaires avoisine les 40 milliards de dollars, soit une portion du PIB équivalente aux secteurs combinés de l'aéronautique, des mines et de la construction.

L'économie sociale regroupe des entreprises collectives dans des domaines aussi variés que la finance sociale, les services aux aînés, les services de garde, l'insertion professionnelle, l'innovation technologique, l'environnement, etc. Il s'agit d'une force économique qui agit en faveur du bien commun et qui priorise le rendement à la collectivité avant le rendement aux actionnaires.

L'entrepreneuriat collectif est soutenu par un écosystème d'organisations offrant des services lors de l'idéation, du démarrage, du développement ou du financement des entreprises et pour appuyer le renforcement des capacités individuelles et collectives. Dans un ensemble de pays de l'OCDE, l'économie sociale est soutenue par les gouvernements nationaux et reconnu par nombreux d'entre eux par le biais d'une loi-cadre. C'est le cas au Québec où une telle loi a été votée à l'unanimité en 2013, reflétant le consensus généralisé quant à l'impact des entreprises collectives sur le développement socioéconomique<sup>1</sup>.

Or, tout en visant une croissance inclusive et en ayant affirmé un engagement envers les Objectifs du Développement Durable, le gouvernement du Canada n'a pas encore posé de geste concret pour soutenir l'entrepreneuriat collectif. Il est grandement temps pour lui d'emboîter le pas des provinces et des pays de l'OCDE pour soutenir pleinement cette forme d'entrepreneuriat pour assurer une véritable croissance inclusive.

Le Chantier de l'économie sociale travaille avec une grande diversité de partenaires afin de promouvoir et développer l'économie sociale et, à ce titre, est reconnu comme interlocuteur privilégié du gouvernement du Québec dans le domaine<sup>2</sup>. Soucieux d'assurer à ces entreprises un accès équitable aux programmes fédéraux au même titre que d'autres entreprises, et interpellé directement par le processus de réflexion du Comité sur l'innovation sociale et la finance sociale mis sur pied par le gouvernement fédéral, le Chantier souhaite mettre de l'avant les recommandations budgétaires qui suivent.

## Reconnaître l'économie sociale du Québec et y contribuer de façon constructive

Les entreprises collectives répondent aux besoins des communautés et, pour ce faire, démontrent un potentiel important d'innovation technologique et social. À l'instar de toute entreprise canadienne, elles doivent pouvoir profiter pleinement d'un soutien du gouvernement du Canada dans le cadre de ses stratégies économiques et ses programmes. Ainsi, le Chantier de l'économie sociale recommande au gouvernement du Canada de :

---

<sup>1</sup> <http://legisquebec.gouv.qc.ca/fr/ShowDoc/cs/E-1.1.1>

<sup>2</sup> Le Chantier est un carrefour d'organisations de l'économie sociale issues de milieux diversifiés. La composition du conseil d'administration et les membres actuels du CA peuvent être consultés ici : <http://www.chantier.qc.ca/?module=document&uid=868>

- **Assurer un environnement réglementaire et fiscal équitable**
  - Rendre accessibles aux entreprises collectives les programmes fédéraux de développement des entreprises et des compétences, de formation et de soutien à l'innovation
  - Accroître les connaissances des fonctionnaires responsables de la mise en œuvre des programmes sur l'entrepreneuriat collectif afin de simplifier l'analyse des dossiers et d'améliorer l'accès des entreprises collectives aux programmes fédéraux
  - Créer, au sein de l'appareil gouvernemental, une cellule responsable de coordonner ces efforts dans les différents ministères et de rendre compte des résultats
  
- **Prendre en compte le potentiel et les particularités de l'entrepreneuriat collectif dans les engagements gouvernementaux d'approvisionnement durable et cohérent**
  - Soutenir des initiatives de promotion, de mise en marché et de renforcement des capacités d'entreprises à fort impact social, en premier lieu les entreprises d'économie sociale
  - Financer un centre d'expertise en matière d'approvisionnement social et y associer les organisations et réseaux ayant une expertise reconnue dans l'accompagnement d'institutions publiques et d'entreprises en matière d'achats responsables, incluant en économie sociale
  
- **Capitaliser la finance sociale**
  - Réitérer son appui à la Fiducie du Chantier de l'économie sociale en contribuant à sa recapitalisation en partenariat avec gouvernement du Québec et d'autres partenaires de la finance sociale au Québec
  - Favoriser l'apports de capitaux privés et l'effet de levier des sommes investies en infrastructure communautaire, culturelle et en habitation par un appui à la mise en place de fonds de coinvestissement créés et gérés à l'échelle régionale et adaptées aux réalités locales.

## **Doter la stratégie d'innovation sociale et de finance sociale de moyens conséquents**

L'innovation peut être technologique ou sociale et les deux approches doivent être soutenues équitablement. En conséquence, le Chantier de l'économie sociale recommande au gouvernement de :

- **Accorder aux processus d'innovation sociale des budgets équivalents à ceux réservés à l'innovation technologique**
  - Mettre en application la volonté d'innovation au niveau de l'administration des programmes gouvernementaux, tel qu'énoncé dans la lettre de mandat du ministre responsable du Conseil du trésor, en réservant 5% du budget de chaque ministère au développement des innovations en leur sein et dans leur champ d'action respectif
  - Soutenir les structures intermédiaires qui favorisent l'émergence et la pérennisation de projets d'innovation sociale par l'accompagnement au démarrage, le réseautage et le

renforcement des capacités des promoteurs, à l'instar du soutien accordé aux développeurs d'innovations technologiques

- Soutenir la recherche en innovation sociale (bourses d'étude et de recherche), incluant la recherche menée en partenariat avec les collectivités et, dans ce contexte, reconnaître, par le biais d'un financement, la contribution des partenaires du terrain
  - Reconnaître et soutenir l'innovation sociale chez les Premières Nations en favorisant leur inclusion et en adaptant les stratégies d'accessibilité au financement à leur réalité
  - Soutenir la recherche et le développement numérique au service de la communauté, notamment par le renforcement des capacités des FabLabs et le soutien au développement d'outils collaboratifs et de logiciels libres
- **Soutenir des projets et initiatives axés sur la collaboration**
    - Soutenir le développement de grappes thématiques intersectorielles sur de grands enjeux sociétaux (ex. vieillissement, énergie verte, inclusion sociale) pour accélérer les innovations sociales et la création d'entreprises à mission sociale
    - Soutenir la création d'un réseau pancanadien de partage de connaissances en innovation sociale afin de coordonner et promouvoir la participation et l'échange de connaissances de façon multipartite au profit de la collectivité et en favorisant des collaborations intersectorielles
    - Soutenir financièrement les organisations intermédiaires au niveau territorial (provincial et sous-régional) dont le mandat est de réunir un ensemble de partenaires, de promouvoir et de développer l'innovation sociale. Ces organisations incluent le Chantier de l'économie sociale, les Pôles d'économie sociale au Québec, le Réseau canadien de développement économique communautaire au Canada, etc.
    - Soutenir les entreprises collectives du secteur numérique dans les processus de développement de plateformes collaboratives coopératives afin de positionner le Canada comme leader dans une économie collaborative respectueuse des travailleurs et au service des citoyens
  - **Coordonner une campagne nationale de sensibilisation sur l'innovation sociale et la finance sociale**
    - Susciter et soutenir la mobilisation des jeunes au moyen de bourses d'études, de recherche et de stages

De manière générale, le Chantier de l'économie sociale souhaite et recommande que le prochain budget du gouvernement du Canada reconnaisse et contribue à l'économie sociale du Québec. Il importe que ce budget inclue des moyens financiers et autres qui soutiennent de manière concrète le renforcement, le réseautage et le développement de l'écosystème d'accompagnement de l'entrepreneuriat collectif et, plus largement, de l'innovation sociale, notamment afin de permettre l'émergence de projets innovants qui tiennent compte des conditions locales et répondent aux besoins locaux.